Organes de l'administration

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard**

Band (Jahr): **19 (1890)**

PDF erstellt am: **30.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Etant donné l'état des études, nous avons adressé le 26 décembre au Département des chemins de fer pour le Conseil fédéral une demande motivée tendant à une prolongation de six mois des délais pour la présentation des plans de construction, le commencement et l'achèvement des travaux.

En vertu de l'autorisation accordée le 10 décembre 1890 par l'Assemblée fédérale, le Conseil fédéral a fait droit à cette demande en date du 13 mars 1891 et prolongé de 6 mois les délais fixés; ceux-ci sont maintenant les suivants:

a) jusqu'au 1er juillet 1891, les compléments et modifications qui pourraient être apportés aux plans de construction déjà produits en 1886 et une nouvelle justification financière devront être présentés au Conseil fédéral;

b) jusqu'au 1er octobre 1891, les travaux de tunnels et de terrassements devront être commencés;

c) les deux lignes devront être achevées et livrées à l'exploitation: celle de Zoug-Walchwyl-Goldau le 1er janvier 1894 et celle de Lucerne-Kussnacht-Immensee le 1er juillet 1894.

Les difficultés qui s'étaient élevées entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement allemand au sujet de l'augmentation du capital-actions de la Compagnie du Gothard, ayant été aplanies, le premier a pris le 31 mars 1891 l'arrêté ci-après:

1. la modification des statuts décidée par l'Assemblée générale du 22 novembre 1890 est approuvée:

2. quant aux autres résolutions de l'Assemblée, il est décidé ce qui suit:

a) relativement à l'excédent en sus du montant nominal des actions émises, le Conseil fédéral consent à ce qu'une partie en soit affectée à compléter le fonds de réserve jusqu'au chiffre maximum statutaire;

b) en ce qui concerne le mode de combler le déficit de la caisse de secours et de pensions, le Conseil fédéral ne se prononcera que lorsqu'on aura déterminé la somme du déficit et les moyens de le combler;

c) pour ce qui regarde l'emploi du surplus de la prime, le Conseil fédéral se réserve ses droits de contrôle prévus par la loi.

Cet arrêté a laissé en suspens, il est vrai, un point essentiel de la résolution de l'Assemblée générale (moyen de combler le déficit de la caisse de secours); cependant nous avions toutes raisons de supposer que l'arrêté que doit prendre à ce sujet le Conseil fédéral tiendra compte des intentions des actionnaires; c'est pourquoi nous n'avons pas hésité à exécuter la résolution de l'Assemblée générale et à publier dans nos organes l'avis de souscription aux actions nouvelles dans le terme le plus court possible (du 15 au 20 avril 1891).

Les négociations en Italie pour la concession de la ligne Milan-frontière suisse près Novazzano ne faisant toujours aucun progrès, nous n'avons pas cru, en 1890 non plus, devoir proposer au Département fédéral des chemins de fer la reprise des pourparlers sur notre demande de concession pour la *construction du tronçon de Mendrisio à la frontière suisse dans la direction de Saronno.*

II. Organes de l'administration.

L'organisation de l'administration générale n'a subi aucun changement pendant l'exercice de 1890.

Quant à *l'état du personnel des organes de la Compagnie,* nous avons à mentionner ce qui suit: l'Assemblée générale a repourvu la vacance survenue dans le Conseil d'administration en suite

du décès de M. le Colonel Rieter de Winterthur, par la nomination pour la fin du mandat de ce dernier, de M. Abegg-Arter, Président du Conseil d'administration de la Société de Crédit suisse à Zurich; elle a de plus appelé M. Schuster-Burckhardt, de Bâle, à la Présidence du Conseil d'administration; de son côté le Conseil d'administration a élu comme Vice-président M. l'avocat Haberstich, d'Aarau, en remplacement et pour la fin du mandat de M. Schuster-Burckhardt.

C'est avec le plus profond regret qu'anticipant sur notre prochain rapport nous devons rappeler ici les pertes douloureuses que nous avons faites d'abord en la personne du Président de la Direction, M. J. Zingg, décédé le 19 janvier 1891, qui a rendu les plus grands services à l'entreprise du Gothard, soit pour sa constitution, soit pour la réalisation, la réorganisation et la consolidation de l'œuvre; le vide laissé par la mort de M. Zingg nous a été d'autant plus sensible que peu de temps après nous perdions encore deux autres personnalités éminentes de notre Compagnie, M. Haberstich, Vice-président du Conseil d'administration, décédé le 8 mars et M. le Colonel Arnold, Administrateur et Suppléant de la Direction, décédé le 10 avril.

A la place de M. Zingg et pour la fin de son mandat expirant le 30 juin 1891, le Conseil d'administration a nommé Membre de la Direction M. le Conseiller national Wuest, de Lucerne; il a ensuite élu Président de la Direction M. le Vice-président Stoffel et Vice-président de la Direction M. le Directeur Dietler pour la fin du mandat de M. Stoffel, expirant également au 30 juin 1891.

L'état du personnel des fonctionnaires supérieurs a subi durant l'exercice 1890 un seul changement en ce sens qu'un de nos fonctionnaires de grand mérite, M. l'Ingénieur en chef R. Bechtle, de Heilbronn, a démissionné fin octobre pour raison de santé et que la Direction lui a donné pour successeur M. Antoine Schrafl, de Botzen, jusqu'ici Inspecteur de la construction.

Quant à notre *représentation au dehors*, nous avons à mentionner que notre Compagnie a fonctionné durant l'exercice écoulé comme Administration en charge de l'Association des chemins de fer suisses.

Pendant le dernier exercice, le Conseil d'administration a pris dans 2 séances 17 décisions et la Direction dans 122 séances en a pris 5178.

III. Finances.

Il ressort du **bilan annuel** que les situations respectives du *capital-actions* de fr. 40,000,000, dont versés . . . . . fr. 37,000,000. —
du *capital-subventions* de . . . . . „ 119,000,000. —
et du *fonds de construction* formé du tiers des intérêts accumulés depuis 1882, de „ 1,114,902. 25
n'ont pas varié durant l'exercice 1890.

Le *capital-obligations* qui comportait au 31 décembre 1889:

emprunt 5 % fr. 21,562,000. —
„ 4 % „ 69,407,000. —
en total fr. 90,969,000. —

a subi en 1890 les modifications suivantes: le Consortium nous a livré pour la conversion fr. 1,624,500. — d'obligations 5 % et a reçu en échange au cours conventionnel fr. 1,800,000. — d'obligations 4 % de l'emprunt du 1er janvier 1884; de ce dernier emprunt on a remboursé en outre au 31 décembre 1890 fr. 150,000. — par voie de tirage au sort et conformément au plan d'amortissement.

à reporter fr. 157,114,902. 25